



Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 21 mars 2022 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Monsieur Peter Villeneuve  
Madame Élisabeth Boily  
Madame Valérie Roy  
Madame Najat Tremblay  
Monsieur Sylvain Morel  
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général.

8 contribuables assistent à la séance.

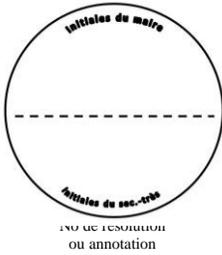
---

#### ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Dossiers généraux
  - a) Audits conformité transmission des rapports financiers
  - b) Demande – La maison de soins palliatifs du Saguenay
  - c)
03. Service de sécurité publique
  - a) Entente de partenariat micropuçage
  - b)
04. Service travaux publics
  - a) Offre de service Stantec – Prolongement rue Villeneuve
  - b) Balayage de rue, boul. Martel
  - c) Achat camion
  - d) Acquisition de terrain chemin du Volair
  - e)
05. Service d'urbanisme et environnement
  - a) Rapport de comité
  - b) Dérogation mineure Mélanie Dufour
  - c) Dérogation mineure Alexandre Bergeron
  - d) Cour municipale – Jean-Philippe Duguay
  - e) Cour municipale – Michel Grandisson
  - f)

#### QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

06. Service des loisirs
  - a) Rapport de comité
  - b) JAM Skate parc Saint-Honoré
  - c)



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

07. Service communautaire et culturel

- a) Rapport de comité
- b) Demande d'aide financière Fabrique Saint-Honoré
- c) Demande d'aide financière Chevaliers de Colomb
- d) Appui Saint-Honoré dans l'Vent ministère des Transports
- e) Appui Saint-Honoré dans l'Vent programme Patrimoine Canada
- f) Demande d'aide financière Saint-Honoré dans l'Vent
- g) Feuillet paroissial
- h)

08. Lecture de la correspondance

09. Affaires nouvelles :

- a) \_\_\_\_\_
- b) \_\_\_\_\_
- c) \_\_\_\_\_

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

**1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Peter Villeneuve l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

- 3. b) Soumission génératrice

**2. Dossiers généraux**

149-2022

**2.a) Audits conformité transmission des rapports financiers**

Il est proposé par Sara Perreault  
appuyé par Valérie Roy  
et résolu à l'unanimité des conseillers

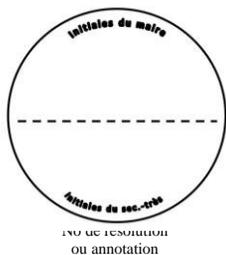
QUE la Ville de Saint-Honoré a pris connaissance de l'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers.

150-2022

**2.b) Demande – La maison de soins palliatifs du Saguenay**

Il est proposé par Sylvain Morel  
appuyé par Élisabeth Boily  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Saint-Honoré accorde une aide financière de 500\$ à la Maison de soins palliatifs du Saguenay pour la 3<sup>e</sup> édition du souper homard à domicile.



**3. Service de sécurité publique**

**3.a) Entente de partenariat micropuçage**

Dossier reporté

151-2022

**3.b) Soumission génératrice**

ATTENDU QU'une soumission a été demandée de gré à gré à l'entreprise Drumco Énergie pour une génératrice;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a déposé son offre, soit :  
Drumco Énergie..... 58 290 \$ plus taxes

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que soit retenue la soumission de Drumco Énergie pour une génératrice au coût de 58 290 \$ plus taxes.

**4. Service travaux publics**

152-2022

**4.a) Offre de service Stantec – prolongement rue Villeneuve**

Il est proposé par Élisabeth Boily  
appuyé par Najat Tremblay  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit acceptée l'offre de services de Stantec pour de l'ingénierie du prolongement de la rue Villeneuve au montant de 17 250\$.

153-2022

**4.b) Balayage de rue, boul. Martel**

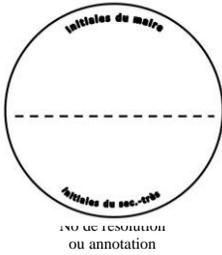
Il est proposé par Peter Villeneuve  
appuyé par Sara Perreault  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de Saint-Honoré accepte la responsabilité du balayage sur le boulevard Martel, secteur urbain, pendant la saison estivale 2022. Monsieur Stéphane Leclerc est autorisé à signer le contrat du MTQ pour l'exécution des travaux au montant de 2 000.00 \$.

154-2022

**4.c) Achat camion**

Il est proposé par Peter Villeneuve  
appuyé de Najat Tremblay  
et résolu à l'unanimité des conseillers



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

QUE soit autorisé le directeur général Stéphane Leclerc à faire l'achat d'un Ford F250 2015 avec cabine de fibre de 8 pieds au coût de 44 995\$ plus taxes auprès d'Auto M.B.

155-2022

**4.d) Acquisition de terrain chemin du Volair**

Il est proposé par Valérie Roy  
appuyé de Élisabeth Boily  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer un contrat d'achat de terrain pour le lot 6 505 986 à Gestion ICF inc. (Mickael Maltais) soit ± 800 000 pieds carrés à 0.25\$ du pied carré.

**5. Service d'urbanisme et environnement**

**5. a) Rapport du comité**

156-2022

**Demande de dérogation mineure (03-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Olivier Joncas pour sa propriété située au 641 rue Villeneuve;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un garage ayant une superficie de 62.44m<sup>2</sup> au lieu du 40.66m<sup>2</sup> permis au règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE le dépassement de superficie serait de 21.78m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE le terrain ne convient pas à ce type de bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la différence de superficie est trop importante;

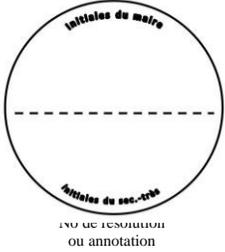
CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal de refuser la dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil a l'intention d'entériner la recommandation du C.C.U. lors de la séance du 19 avril 2022.

157-2022

**Demande de dérogation mineure (04-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jonathan Houde et madame Claudia Tremblay pour leurs propriétés situées aux 170 et 180 rue Savard;



CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre 1-un lotissement avec une largeur moindre de ce qui est permis au règlement de lotissement et 2-pour permettre l'implantation d'un bâtiment de type unifamiliale jumelé avec des marges latérales moindres de ce qui est permis au règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE pour la demande de lotissement pour le lot 6 505 401 aurait 12.59m au lieu de 14m, le lot 6 505 402 aurait 12.13m au lieu de 14m, le lot 6 505 103 12.13m au lieu de 14m et le lot 6 505 767 13.15m de largeur au lieu de 18m;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale des lots 6 505 402 et 6 505 403 serait de 3.60m au lieu de 4m et que celle du lot 6 505 767 serait de 4.61m au lieu de 6m;

CONSIDÉRANT QUE la marge du voisin de gauche est respectée;

CONSIDÉRANT QUE la construction serait uniforme dans le secteur;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jonathan Houde et madame Claudia Tremblay et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

158-2022

**Demande de dérogation mineure (05-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Benoît Dionne, propriétaire de Gestion Benoît Dionne inc., pour ses propriétés situées aux 2441 et 2443 rue de Frontenac;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre le lotissement d'une résidence de 13.80m au lieu de 14m pour le lot 6 497 782 et de 13.80m au lieu de 18m pour le lot 6 497 781;

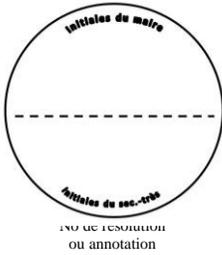
CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est déjà construit;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un changement d'usage;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact pour le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Benoît Dionne et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

159-2022

**Demande de dérogation mineure (06-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Richard-Yves Chassé pour sa propriété située au 271 chemin du Cap;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de régulariser une situation pour une résidence déjà construite ayant une marge avant 8.7m au lieu de 10m;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est déjà construit depuis 2011;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Richard-Yves Chassé et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

160-2022

**Demande de modification R.707 zonage (01-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier le règlement de zonage 707 pour modifier les dispositions particulières sur les fermettes pour permettre plus de types d'animaux en modifiant l'article 5.13;

CONSIDÉRANT QUE la modification permettrait plus d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens en ont fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification au règlement 707 pour permettre plus de types d'animaux.

161-2022

**Demande de modification R.707 zonage (02-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier le règlement de zonage 707 pour uniformiser l'implantation et l'orientation des bâtiments principaux sur le territoire en modifiant l'article 4.1.2;

CONSIDÉRANT QUE la modification a pour but d'harmoniser les secteurs;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;



POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification au règlement 707 pour modifier l'article 4.1.2.

162-2022

**Demande de modification R.707 zonage (03-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier le règlement de zonage 707 pour ajouter une définition pour l'application de nouvelles dispositions règlementaires concernant l'usage des fermettes en modifiant l'article 2.9;

CONSIDÉRANT QU'il est important de définir les termes;

CONSIDÉRANT QU'il n'y avait pas de définition;

CONSIDÉRANT QUE cela va permettre de mettre le règlement à jour;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Sylvain Morel et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification au règlement 707 ajouter la définition de fermette à l'article 2.9.

163-2022

**Demande de modification R.707 zonage (04-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier le règlement de zonage 707 pour modifier la N-14 suite à de nouvelles dispositions sur les fermettes;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions ont été intégrées au règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une mise à jour;

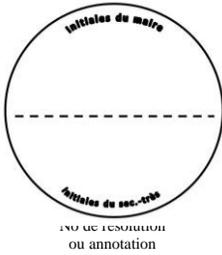
CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification au règlement 707 pour modifier la note 14.

164-2022

**Demande de modification R.737 dérogations mineures (05-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier le chapitre 4 du règlement sur les dérogations mineures 737 pour permettre les demandes sur l'orientation des bâtiments principaux;



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

CONSIDÉRANT QUE des cas d'exception peuvent survenir;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un ajout au règlement;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification au chapitre 4 du règlement 737 sur les dérogations mineures.

165-2022

**Demande de modification R.707 zonage (06-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier le règlement de zonage 707 pour modifier l'article 5.5.3.1 pour mieux encadrer les matériaux utilisés pour les clôtures résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire apporter plus de précision à son règlement;

CONSIDÉRANT QUE certains matériaux ne sont pas appropriés pour la construction de clôture;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification de l'article 5.5.3.1 du règlement 707 pour les matériaux utilisés pour les clôtures résidentielles.

166-2022

**Demande de modification R.707 zonage (07-2022)**

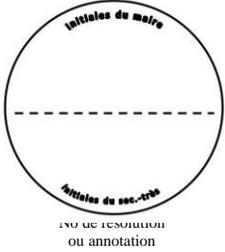
CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier le règlement de zonage 707 pour modifier l'article 5.5.3 pour mieux encadrer les matériaux utilisés pour les clôtures résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire apporter plus de précision à son règlement;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de mieux encadrer les matériaux utilisés pour les clôtures résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification de l'article 5.5.3 au règlement 707 pour les matériaux utilisés pour les clôtures résidentielles.



167-2022

**Demande de modification R.707 zonage (08-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier la grille des spécifications de la zone 82Af du règlement de zonage 707 pour ajouter un usage spécifiquement autorisé;

CONSIDÉRANT QUE les installations de type « écocentre » sont permis dans une seule zone;

CONSIDÉRANT QU'il y a besoin de relocaliser celui déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE le secteur s'apprête à ce type d'installation;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification de la grille des spécifications de la zone 82Af du règlement de zonage 707.

168-2022

**Demande de modification R.709 construction (09-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier l'article 2.5 du règlement de construction 709 pour ajouter les conteneurs maritimes à la description des conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire apporter plus de précision à ses définitions et termes employés dans ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de nouveaux termes au règlement demande des précisions;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification à l'article 2.5 du règlement de construction 709.

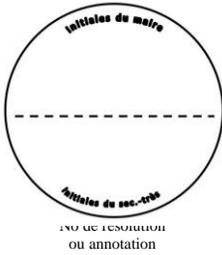
169-2022

**Demande de modification R.707 zonage (10-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier l'article 2.9 du règlement de zonage 707 pour ajouter les conteneurs maritimes à la description des conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire apporter plus de précision à ses définitions et termes employés dans ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de nouveaux termes au règlement demande des précisions;



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification à l'article 2.9 du règlement de zonage 707.

170-2022

**Demande de modification R.709 construction (11-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier l'article 2.5 du règlement de construction 709 pour ajouter une définition pour les conteneurs à déchets;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire apporter plus de précision à ses définitions et termes employés dans ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de nouveaux termes au règlement demande des précisions;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification à l'article 2.5 du règlement de construction 709.

171-2022

**Demande de modification R.707 zonage (12-2022)**

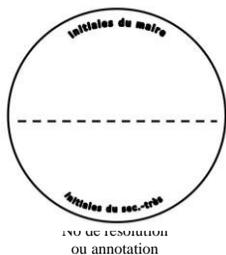
CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier l'article 2.9 du règlement de zonage 707 pour ajouter une définition pour les conteneurs à déchets;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire apporter plus de précision à ses définitions et termes employés dans ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de nouveaux termes au règlement demande des précisions;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification à l'article 2.9 du règlement de zonage 707.



172-2022

**Demande de modification R.707 zonage (13-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour ajouter l'article 4.3.10.4 au règlement de zonage 707 pour adapter la réglementation suite à un nouveau produit sur le marché;

CONSIDÉRANT QUE le produit, à la base, est un conteneur;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs sont prohibés sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs sont permis sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande d'ajout de l'article 4.3.10.4 au règlement de zonage 707.

173-2022

**Demande de modification R.707 zonage (14-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour ajouter l'article 5.5.5.19 au règlement de zonage 707 pour adapter la réglementation suite à un nouveau produit sur le marché;

CONSIDÉRANT QUE le produit, à la base, est un conteneur;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs sont prohibés sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs sont permis sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande d'ajout de l'article 5.5.5.19 au règlement de zonage 707.

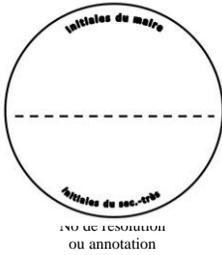
174-2022

**Demande de modification R.709 construction (15-2022)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier l'article 3.2 du règlement de construction 709 pour adapter la réglementation suite à un nouveau produit sur le marché;

CONSIDÉRANT QUE le produit, à la base, est un conteneur;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs sont prohibés sur le territoire;



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs sont permis sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Sylvain Morel et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification à l'article 3.2 du règlement de construction 709.

175-2022

**5. b) Dérogation mineure Mélanie Dufour**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par madame Mélanie Dufour et monsieur Jean-François Grenon pour leur propriété située au 690 rue Léon;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un garage avec une hauteur des murs extérieurs à 13' 10 ½" au lieu de 12' permis au règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur de la résidence reste plus élevée que celle du garage;

CONSIDÉRANT QUE le garage est du même modèle que la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 22 février 2022.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé de Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par madame Mélanie Dufour et monsieur Jean-François Grenon.

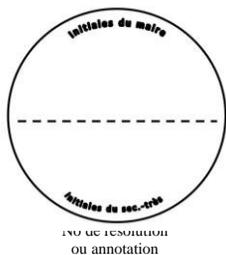
176-2022

**5. c) Dérogation mineure Alexandre L. Bergeron**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Alexandre L. Bergeron pour sa propriété située au 560 rue des Tilleuls;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un garage avec une hauteur supérieure à celle de la résidence contrevenant au règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE la différence ne sera pas remarquable;



CONSIDÉRANT QUE les dimensions du garage proposé sont dans la norme;

CONSIDÉRANT QUE le type de toit 4 versants de la résidence pénalise les propriétaires pour la construction d'un garage avec un toit de type 2 versants;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 22 février 2022.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé de Valérie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Alexandre L. Bergeron.

177-2022

**5. d) Cour municipale – Jean-Philippe Duguay**

Il est proposé par Sylvain Morel  
appuyé de Valérie Roy  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit transféré à notre service juridique, le dossier suivant pour poursuite en Cour municipale, contrevenant au règlement sur les permis et certificats 815 :

- Jean-Philippe Duguay – Installation septique (attestation de conformité)

QUE soit envoyé, dans une première étape, une mise en demeure et, en deuxième étape, un constat d'infraction.

178-2022

**5. e) Cour municipale – Michel Grandisson**

Il est proposé par Sylvain Morel  
appuyé de Najat Tremblay  
et résolu à l'unanimité des conseillers

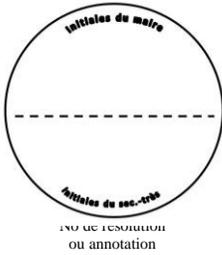
QUE soit transféré à notre service juridique, le dossier suivant pour poursuite en Cour municipale, contrevenant au règlement sur les permis et certificats 815 :

- Michel Grandisson – Installation septique (attestation de conformité)

QUE soit envoyé, dans une première étape, une mise en demeure et, en deuxième étape, un constat d'infraction.

**Questions des contribuables pour le service d'urbanisme**

- Élevage agroforestier
- Dérogation mineure – lettre aux voisins



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

**6. Service des loisirs**

**6. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

179-2022

**6. b) JAM Skate parc Saint-Honoré**

Il est proposé par Élisabeth Boily  
appuyé de Najat Tremblay  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Saint-Honoré accorde une aide financière de 500\$ à la Commission municipale des loisirs pour l'événement JAM Skate parc qui aura lieu le 13 août 2022.

**7. Service communautaire et culturel**

**7. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

180-2022

**7. b) Demande d'aide financière Fabrique de Saint-Honoré**

Il est proposé par Najat Tremblay  
appuyé de Peter Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Saint-Honoré accorde une aide financière de 700\$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Honoré pour le souper annuel annulé en raison de la COVID.

181-2022

**7. c) Demande d'aide financière Chevaliers de colomb**

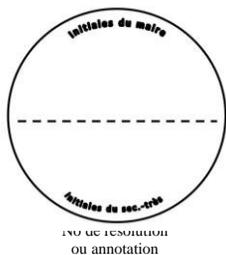
Il est proposé par Najat Tremblay  
appuyé de Valérie Roy  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit autorisée une aide financière au montant de 963 \$ aux Chevaliers de Colomb conseil 7430 de Saint-Honoré.

182-2022

**7. d) Appui Saint-Honoré dans l'Vent ministère des Transports**

Il est proposé par Najat Tremblay  
appuyé de Sylvain Morel  
et résolu à l'unanimité des conseillers



QUE le conseil de Ville Saint-Honoré appuie Saint-Honoré dans l'Veut dans leurs démarches auprès du Ministère des Transports pour l'utilisation de l'Aéroport de Saint-Honoré pour l'édition du festival qui se tiendra du 17 au 19 juin 2022.

183-2022

**7. e) Appui Saint-Honoré dans l'Veut programme Patrimoine Canada**

Il est proposé par Najat Tremblay  
appuyé de Élizabeth Boily  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal appuie le festival de Saint-Honoré dans l'Veut pour l'édition 2023 dans le cadre de leur demande financière à Patrimoine Canada et autorise le maire à signer le formulaire de l'appui de l'administration municipale conditionnel à ce que les crédits budgétaires soient votés au conseil pour l'année 2023.

184-2022

**7. f) Demande d'aide financière Saint-Honoré dans l'Veut**

Il est proposé par Najat Tremblay  
appuyé de Sara Perreault  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Saint-Honoré accorde une aide financière de 8 000\$ pour l'édition 2022 du Festival Saint-Honoré dans l'Veut.

185-2022

**7. g) Feuillet paroissial**

Il est proposé par Najat Tremblay  
appuyé de Peter Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit autorisé le renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial au montant de 75\$.

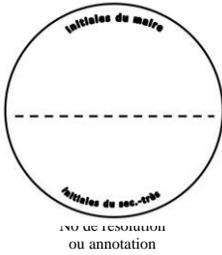
**8. Lecture de la correspondance**

186-2022

**8-1 Société canadienne du cancer**

Il est proposé par Valérie Roy  
appuyé de Sara Perreault  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Saint-Honoré accorde une aide financière de 55\$ à la Société canadienne du cancer pour la campagne de la jonquille.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

187-2022

### **8-3 AFÉAS**

Il est proposé par Najat Tremblay  
appuyé de Élizabeth Boily  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Saint-Honoré accorde 200\$ à l'AFÉAS pour la location du documentaire « femme(s) » qui sera projeté le vendredi 8 avril 2022 à la salle récréative.

### **9. Affaires nouvelles**

### **10. Période de questions des contribuables**

- Neige 4 logements rue Gagnon
- Déneigement écocentre
- Génératrice au puits

Je soussigné, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 20h38 par Valérie Roy.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général